

CONTRAT DE SERVICE
FORMATION EN ZOOTHÉRAPIE APPLIQUÉE

ENTRE: L'INSTITUT DE FORMATION EN ZOOTHÉRAPIE APPLIQUÉE. Inc. (IFZA)
518-1000 Rue de la Commune E, Montréal, QC, H2L 5C1, représenté par
Frédérique Roussel, Présidente

ET: _____ domicilié(e) au

(ÉTUDIANT)

1.00 OBJET

L'IFZA s'engage à offrir une formation en Zoothérapie à l'ÉTUDIANT qui s'engage à défrayer le coût convenu à la clause 3 du présent Contrat.

2.00 DURÉE DE LA FORMATION

La formation est d'une durée de dix-huit mois en Formation Régulière et six mois en Formation Intensive. Le calendrier de chaque groupe se trouve sur le site web de l'IFZA.

3.00 FRAIS DE SCOLARITÉ

L'ÉTUDIANT convient de payer à l'IFZA la somme de sept mille neuf cent soixante dollars (7 900\$), ce montant incluant les frais de gestion de dossier (200\$), les documents de cours, les cours, les terrains ainsi que les séances de thérapie individuelle.

1^{ère} Session/Année

La première session/année est composée de onze (11) cours comprenant chacun quatre (4) volets et dix (10) séances de thérapie individuelle. Un stage de 20 heures est requis (Milieux de Stage pouvant être fournis par l'IFZA).

Les Frais de Scolarité sont de TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS (3 850\$) détaillés comme suit:

- i. Les frais pour les ONZE (11) cours sont de TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS (3 850\$), chaque cours coûtant TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (350\$). Chaque cours comprend les 4 volets suivants:

Cours	Coût par cours	Coût total
Frais de gestion de dossier	100\$	100\$
10 Cours Théoriques - Psychologie Humaine	121\$	1210\$
10 Cours Théoriques - Zoothérapie	121\$	1210\$
7 Cours en Zoothérapie Appliquée incluant : - 5 Terrains en Zoothérapie Appliquée - 2 Cours en Zoothérapie Appliquée	82.85\$	580\$
2 Journées en Stage Supervisé	175\$	350\$

10 Séances de Thérapie Individuelle	50\$	500\$
		3950\$

2^{ème} **Session/Année**

Les Frais de Scolarité pour la deuxième session sont composés de :

Cours	Coût par cours	Coût total
Frais de gestion de dossier	100\$	100\$
9 Cours Théoriques et Approfondissements - Psychologie Humaine	130\$	1170\$
6 Cours Théoriques - Zoothérapie	125\$	750\$
10 Cours en Zoothérapie Appliquée incluant : - 9 Terrains en Zoothérapie Appliquée	120\$	1080\$
2 Journées en Stage Supervisé	175\$	350\$
10 Séances de Thérapie Individuelle	50\$	500\$
		3 950\$

4.00 MODALITÉS DE PAIEMENT

En Formation Régulière, le paiement est exigible à chaque Cours, soit un montant de 350\$ (TROIS CENT CINQUANTE) tous les 15 jours.

En Formation Intensive, un premier versement de 2 000\$ (DEUX MILLE) est exigible avant le premier Cours de la première session. Le deuxième versement de 1 950\$ (MILLE NEUF CENT CINQUANTE) devient exigible un mois plus tard.

Les paiements de la deuxième session se font de la même façon que pour la première session.

Toute somme due par l'ÉTUDIANT porte intérêt au taux de CINQ POURCENT (5%) l'an.

5.00 LIEUX D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Les cours théoriques en Psychologie et Zoothérapie se font pour la grande majorité en Visioconférence; lorsque les cours sont en Présentiel, ils se font au Centre Saint-Michel à Montréal (adresse et itinéraire sur notre site).

Les Terrains se font dans divers Centres et Commissions Scolaires, dépendant des disponibilités des clientèles diverses. Les étudiants sont tenus informés.

Les Thérapies individuelles se font en Présentiel ou en Visioconférence, selon le choix de l'étudiant.

6.00 ASSURANCE

L'IFZA souscrit chaque année une Assurance en Responsabilité Civile afin de protéger les étudiants et leurs animaux durant la Formation.

7.00 CONDUITE DE L'ÉTUDIANT

L'ÉTUDIANT doit en tout temps faire preuve de responsabilisation et de bonne foi à l'endroit des professeurs et des autres étudiants. Il ne doit en aucun temps pendant la durée du Contrat ou suivant son expiration ou sa résiliation déprécier l'IFZA, le personnel ou la formation, entraver ni gêner d'aucune façon le bon déroulement de la formation.

8.00 FIN DU CONTRAT

8.1 RÉSILIATION DU CONTRAT À L'INITIATIVE DE L'ÉTUDIANT

L'ÉTUDIANT peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant un avis écrit à cet effet à l'Institut. Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de l'avis.

Si l'étudiant résilie le présent contrat avant que l'IFZA n'ait commencé à exécuter son obligation principale, l'étudiant n'a aucun frais ni pénalité à payer.

Si l'étudiant résilie le contrat après que l'IFZA ait commencé à exécuter son obligation principale, il doit payer:

- a) Le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat; et
- b) La moins élevée des 2 sommes suivantes: soit 50 \$, soit une somme représentant au plus 10% du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, l'IFZA doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

8.2 RÉSILIATION DU CONTRAT À L'INITIATIVE DE L'IFZA

11.3 Est interdite la stipulation qui réserve à un commerçant le droit de résilier unilatéralement un contrat de service à exécution successive à durée déterminée, sauf en application des articles 1604 et 2126 du Code civil et, dans ce dernier cas, que conformément à l'article 2129 de ce code.

9.00 DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Le diplôme attestant la complétion de la formation sera délivré seulement si l'ÉTUDIANT a réussi toutes les évaluations et a acquitté la totalité de ses frais de scolarité. Un délai de 2 semaines est requis pour l'émission du diplôme.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT DÛMENT SIGNÉ CE CONTRAT EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, TEL QU'EN FAIT FOI LEUR SIGNATURE APPOSÉE AUX DATES CI-APRÈS INDIQUÉES.

IFZA

ÉTUDIANT

Frédérique Roussel

Nom :

Date

Date